



Objet : Restrictions d'utilisation AD Martinique Aimé Césaire TFFF cause travaux de mise aux normes du Taxiway ALPHA

En vigueur : Du 02 mai au 28 juillet 2017

PREAMBULE :

Dans le cadre de la mise aux normes EASA de la plateforme, la réfection du Taxiway ALPHA et de la bande de taxiway associée est nécessaire.

DESCRIPTION :

Le créneau de réalisation de l'opération globale est prévu pour une durée de 13 semaines du 2 Mai au 28 Juillet.

Les travaux auront lieu de jour et/ou de nuit sur le Taxiway ALPHA, sur la bande de taxiway, ainsi que sur les congés de raccordement (intersection du TWY et de la piste). Ils nécessiteront une exploitation avec un seuil 28 décalé de 980 m pendant une partie de la journée afin de garantir des distances de sécurité adéquates. Les périodes concernées sont décrites dans le document.

De plus, les travaux conduiront à de courtes fermetures de piste pour la mise en place et l'évacuation du dispositif de seuil décalé temporaire en piste 28. Seront mis en place, un balisage provisoire par marques de couleur bleue et un système lumineux de guidage type APAPI.

Les travaux se dérouleront du lundi au vendredi, hors jours fériés, en 4 phases A, B, C, D selon le calendrier suivant :

PHASES	Dates prévisionnelles	Objet des travaux
A	02 au 05 Mai 2017	Travaux relatifs au TWY A hors servitudes de piste uniquement
B	09 au 19 Mai 2017	Mise en place des dispositifs temporaires de seuil décalé 28 et travaux relatifs au TWY A hors servitude de piste
C	23 Mai au 13 Juillet 2017	Travaux de réfection du TWY A dans les servitudes de piste
D	17 au 28 Juillet 2017	Remise en état de la piste

DESCRIPTION PAR PHASE DE L'IMPACT DES TRAVAUX SUR L'EXPLOITATION :

DISPOSITIONS GENERALES :

- PPR auprès de la SAMAC pour tout essai moteur.
- Balisage diurne de couleur bleue, adapté et approuvé par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) du seuil décalé et du point cible temporaires mis en place en piste 28 (cf. ANNEXE 1) et maintenus pendant toute la période de travaux.
- Lors des périodes d'exploitation avec seuil décalé 28, un balisage lumineux provisoire est mis en place ainsi qu'une occultation du balisage lumineux lié aux zones fermées.
- Balisage diurne existant de couleur blanche sur la piste maintenu pendant la durée des travaux.
- Pas de stationnement d'hélicoptères aux parkings P2 et P3
- Les dates et horaires de travaux sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

PHASE A : du 02 au 05 Mai 2017

Travaux de jour et de nuit H24 :

- TWY A fermé
- Poste de stationnement P0 fermé
- Accès au poste de stationnement P2 limité aux ATR 72 ou inférieur (avions dotés de réacteurs non autorisés)
- Accès au poste de stationnement P3 limité aux B737 ou inférieur
- Pour les avions dotés de réacteurs au départ du poste P3, refoulement puis tractage jusque face poste P4.

PHASE B : du 09 au 19 Mai 2017

Travaux de jour et de nuit H24 :

- TWY A fermé
- Poste de stationnement P0 fermé
- Accès au poste de stationnement P2 limité aux ATR 72 ou inférieur (avions dotés de réacteurs non autorisés)
- Accès au poste de stationnement P3 limité aux B737 ou inférieur
- Pour les avions dotés de réacteurs au départ du poste P3, refoulement puis tractage jusque face poste P4
- Pas de dégagement possible du chantier.

De 0245 à 1000 UTC :

- Piste fermée

Les dates et horaires de fermeture de piste sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

PHASE C : du 23 Mai au 13 Juillet 2017**Travaux de jour et de nuit H24 :**

- TWY A fermé
- Poste de stationnement P0 fermé
- Accès au poste de stationnement P2 limité aux ATR 72 ou inférieur (avions dotés de réacteurs non autorisés)
- Accès au poste de stationnement P3 limité aux B737 ou inférieur
- Pour les avions dotés de réacteurs au départ du poste P3, refoulement puis tractage jusque face poste P4
- Pas de dégagement possible du chantier

Période 1 : de 0245 à 0315 UTC :

- Piste fermée

Les dates et horaires de fermeture de piste sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

Période 2 : de 0315 à 1630 UTC :

- Piste 10/28 réduite avec les distances déclarées suivantes (en m) :

RWY	TORA	TODA	ASDA	LDA
10	2020	2020	2020	2020
28	2020	2470	2020	2020

Les dates et horaires d'exploitation de la piste réduite sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

- TFFF ne pourra pas être pris comme aérodrome de dégagement
- ILS indisponible

- Portions de l'aire de mouvement fermées et en accès restreint (voir ANNEXE 1) :

- 980 derniers mètres de piste 10 + Prolongement d'arrêt
- TWY A fermé
- Poste de stationnement P0 fermé
- Accès au poste de stationnement P2 limité aux ATR 72 ou inférieur (avions dotés de réacteurs non autorisés)
- Accès au poste de stationnement P3 limité aux B737 ou inférieur
- Pour les avions dotés de réacteurs au départ du poste P3, refoulement puis tractage jusque face poste P4

- Restrictions d'utilisation :

- Pas de circuit basse hauteur 300ft
- Pas de tractage de banderoles
- Seuls les avions basés ou commerciaux sont autorisés

Exploitation en piste 10 réduite :

- Vols VFR

- Circuit standard uniquement

- Vols IFR

Liste des procédures d'approche disponibles :

- RNAV (GNSS) RWY10
- VOR z RWY10
- VOR y RWY10
- NDB RWY10

- Balisage diurne / lumineux ou marquage provisoire (cf. ANNEXE 1) :

- Extrémité de piste 10 marquage bleu au PK 2020 (Point Kilométrique 2020)
- Feux de balisage de zone non utilisable de couleur rouge mis en place au PK 2020

- Circulation au sol :

A l'arrivée :

- Les avions devront respecter les distances déclarées pour le freinage
- Les avions à destination du parking principal pourront quitter la piste via TWY B, C, D *
- Les avions à destination de la ZAG (zone d'aviation générale) pourront quitter la piste via TWY B, C, D *

Au départ :

- Les avions situés au parking principal pourront pénétrer la piste via TWY B, C, D *
- Les avions situés à la ZAG pourront pénétrer la piste via TWY B, C, D *
- Les avions se positionneront au seuil 10 avant de mettre les gaz.

* Les pilotes sont responsables de vérifier la compatibilité des caractéristiques de leur aéronef avec celles des voies de circulation empruntées

Exploitation en PISTE 28 avec un seuil décalé:

- **Vois VFR (cf. ANNEXE 1)**
En finale, ils maintiendront une hauteur de 500 ft minimum jusqu'à intercepter le plan de l'APAPI (situé au PK 1740).
- **Vois IFR (cf. ANNEXE 2A et 2B)**
Liste des procédures d'approche disponibles :
 - RNAV (GNSS) RWY 28
 - VOR RWY 28
 Les procédures d'approche IFR permettent aux aéronefs de rejoindre la MDA(H) puis de faire un palier à la MDA(H) jusqu'à intercepter le plan de descente de l'APAPI associé au seuil décalé temporaire
Si le pilote n'a pas les références visuelles de la piste au MAPT, il initiera une remise de gaz.
- **Balisage diurne / lumineux ou marquage provisoire (cf. ANNEXE 1)**
 - Feux de seuil piste 28 au PK 2020 (vert)
 - APAPI provisoire piste 28 au PK 1740
 - Point cible provisoire piste 28 au PK 1740 (bleu)
 - Seuil décalé provisoire piste 28 au PK 2020 (bleu)
- **Circulation au sol :**

A l'arrivée :

 - Les avions devront respecter les distances déclarées pour le freinage
 - Les avions à destination du parking principal pourront quitter la piste via TWY B, C, D*
 - Les avions à destination de la ZAG (zone d'aviation générale) pourront quitter la piste via TWY B, C, D*

Au départ :

 - Les avions situés au parking principal pourront pénétrer la piste via TWY B, C, D*
 - Les avions situés à la ZAG pourront la piste via TWY B, C, D*
 - Les avions se positionneront au seuil décalé temporaire 28 avant de mettre les gaz.

* Les pilotes sont responsables de vérifier la compatibilité des caractéristiques de leur aéronef avec celles des voies de circulation empruntées.

Période 3 de 1630 à 1700 UTC :

- Piste fermée
- TWY A fermé
- Poste de stationnement P0 fermé
- Accès au poste de stationnement P2 limité aux ATR 72 ou inférieur (avions dotés de réacteurs non autorisés)
- Accès au poste de stationnement P3 limité aux B737 ou inférieur
- Pour les avions dotés de réacteurs au départ du poste P3, refoulement puis tractage jusque face poste P4
- Pas de dégagement possible du chantier

Les dates et horaires de fermeture de piste sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

PHASE D : du 17 au 28 Juillet 2017**De 0245 à 1000 UTC :**

- Piste fermée
- Pas de dégagement possible du chantier

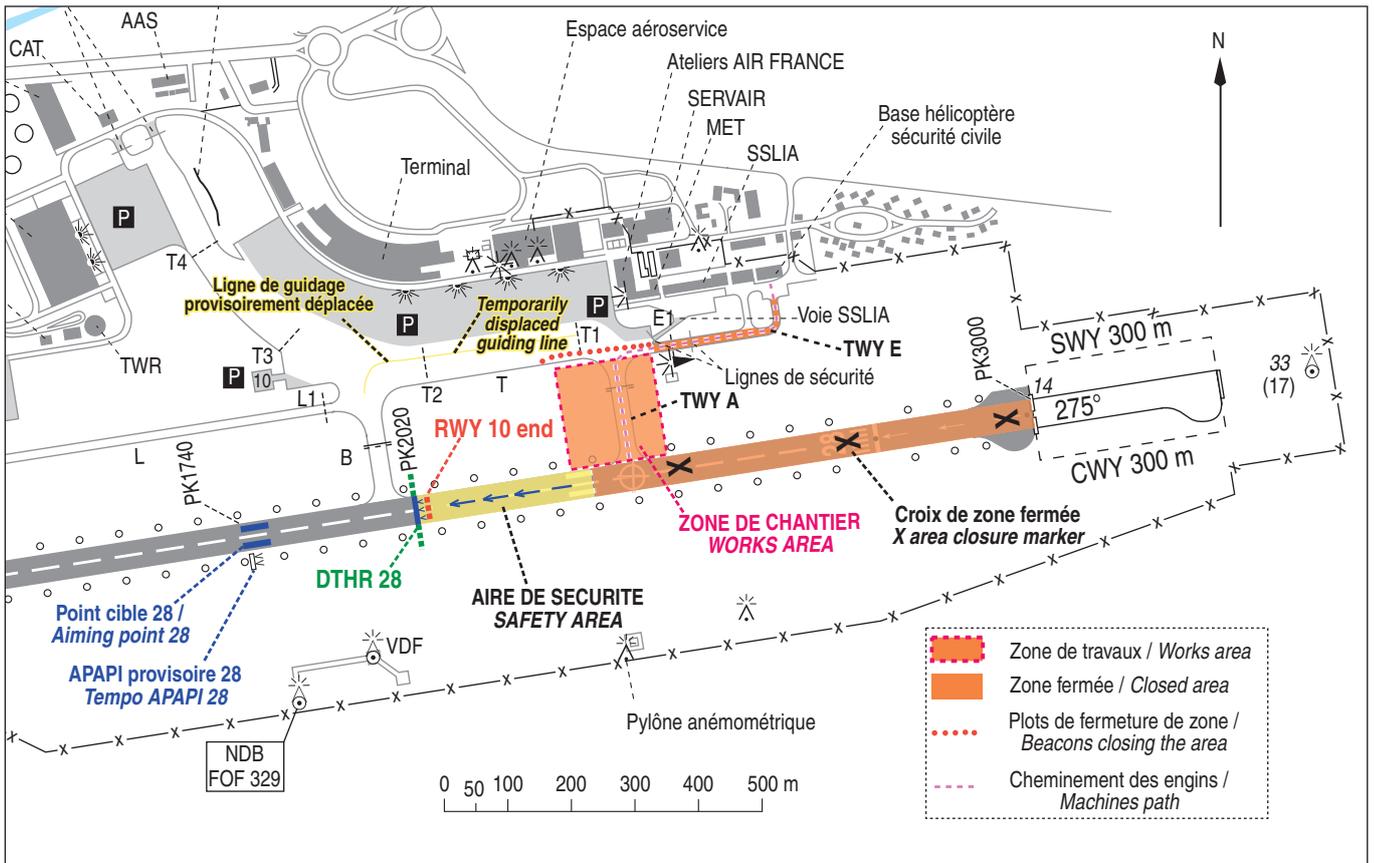
Les dates et horaires de fermeture de piste sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

Contact AD : Eddy PSICHE – Tél : 0596 42 19 16 – Email : exploitation@martinique.aeroport.fr

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

ANNEXE 1 / APPENDIX 1

Plan de situation des travaux en Phase C, Période 2 / Works location on Phase C, Period 2



Coordonnées géographiques clé / Key geographical coordinates (*) :

	Latitude	Longitude	H ellipsoïdale (GUND)
Seuil décalé / DTHR (PK 2020)	14° 35' 29.87" N	060° 59' 59.34" W	-35.57 m
APAPI (PK 1740)	14° 35' 27.52" N	061° 00' 6.89" W	-35.55 m

*système géodésique WGS 84 / World Geodesic System WGS 84

ANNEXE 2B / APPENDIX 2B

Les minimums opérationnels associés aux procédures VOR RWY 28 et RNAV (GNSS) RW28 publiés à l'AIP CAR-SAM-NAM sont remplacés comme suit (seuls des minimas MVL ont été rajoutés pour les APCH RWY 28) /

The aerodrome operating minima for procedures "VOR RWY 28" and "RNAV (GNSS) RWY 28" published in CAR-SAM-NAM AIP are superseded as follows (circling minima have been added) :

VOR RWY 28 - Minimums opérationnels / Operating minima

CAT	VOR OCH : 1372		MVL/Circling (1) HJ seulement / only	
	MDA(H)	RVR	MDA(H)	VIS
A			1390 (1370)	
B			1420 (1400)	
C	1390 (1380)	5000	1620 (1600)	5000
D			2090 (2070)	

1) MVL interdite au Nord de la piste / Circling prohibited North of runway.

RNAV (GNSS) RWY 28 - Minimums opérationnels / Operating minima

CAT	LNAV OCH : 1247		MVL/Circling (1) HJ seulement / only	
	MDA(H)	RVR	MDA(H)	VIS
A			1390 (1370)	
B			1420 (1400)	
C	1270 (1250)	5000	1620 (1600)	5000
D			2090 (2070)	

1) MVL interdite au Nord de la piste / Circling prohibited North of runway.